

LETTRE CIRCULAIRE

DE:

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ANGERS

Promulguant l'Encyclique de Sa Sainteté le Pape Léon XIII

AUX ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AU CLERGÉ DE FRANCE

Angers, le 8 décembre 1899. (Fête de l'Immaculée-Conception.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS.

Les organes de la presse vous ont permis, dès la première heure, d'admirer l'Encyclique adressée, le 8 septembre dernier, par N. S. P. le Pape à l'Episcopat et au Clergé de France.

La Semaine religieuse l'a publiée en son temps; mais ni votre cœur ni le mien ne sauraient se contenter de cette promulgation.

J'accomplis, en vous communiquant ce grave document, une des plus douces obligations de ma charge pastorale. J'y trouve, en effet, une occasion et un motif de faire monter jusqu'à la grande âme de Léon XIII l'expression attendrie de notre commune et filiale gratitude.

Ι

La vigilance de l'auguste Pontife, toujours attentive aux besoins de l'Eglise, s'est tournée une fois de plus vers la France, et « la constante sollicitude, l'affection toute particulière » qu'il nous porte s'est traduite par un nouveau monument de son génie, fécond en œuvres opportunes.

Jusqu'ici c'était à la nation entière qu'il avait fait entendre ses paternels enseignements. Aujourd'hui, c'est au clergé français, dont il se plaît à louer « les traditionnelles et précieuses qualités : « la dignité de la vie, l'ardeur de la foi, l'esprit de dévouement et de sacrifice, l'élan et la générosité du zèle, la charité inépui-

- « sable envers le prochain, l'énergie dans toutes les nobles entre-
- « prises qui ont pour but la gloire de Dieu, le salut des âmes, le « bonheur de la patrie ».